

48
202221

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°5

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

7.2

Délibération n° : 03/08

Séance Ordinaire du jeudi 15 décembre 2022

Président de séance : Madame Nicole BRUEL

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames BRUEL, GRANGE, LOUP et MOULARD
Messieurs BOUILHOL et ROBERT

Absents excuses ayant donné pouvoirs :

Absents excusés : Madame MOINE et Messieurs FRANCE et DRIOL

Quorum : atteint

Date de convocation : le 7 décembre 2022

Objet : Tarifs CCAS à compter du 1^{er} janvier 2023

Depuis le 1 janvier 2020, les tarifs n'ont pas évolué. Face à l'inflation qui conduit à l'augmentation conséquente de certains produits notamment ceux alimentaires, nous sommes contraints de proposer une légère variation des tarifs qui reste faible par rapport à d'autres communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20221215-202221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Notification : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Madame la Vice- Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'appliquer les tarifs suivants au 1 janvier 2023 :

- **Livraison de repas à domicile, repas adulte** 7.50€
- **Repas du nouvel an** 33.00€

CASA RESTAURATION :

- Repas Habitant de la commune (ticket à l'unité) et personne handicapée de moins de 60 ans 7.50€
- Repas Habitant de la commune (prix ticket /carnet 20 tickets) 7.30€
- Bénévoles actifs de CASA/CCAS 6.50€
- Repas personnel municipal et CCAS ticket 6.50€
- Repas enfant - de 15 ans 4.30€
- Repas habitant hors commune 12.60€

Repas à thème

- Repas à thème habitant de la commune 10.00€
- Repas à thème hors commune 15.00€
- Repas à thème enfant de – de 15 ans 8.00€
- Bénévoles de CASA et personnel municipal 10.00€
- Après-midi gouter 2.50€
- Goûter de Noël (ticket à l'unité) 5.80€

PROPOSITION DE TARIFS CCAS POUR L'AIDE FACULTATIVE EXTRA LEGALE

Pour rappel, le CCAS intervient en dernier recours

Aide en bons alimentaires :

Pour le public du CCAS :

1^{er} Adulte : 20.00€/bon dans la limite de 140.00€/an

Personne(s) supplémentaire(s) de + de 12 ans :
12.00€/bon dans la limite de 84.00€/an

Enfant – de 12 ans : 8.00€/bon dans la limite de 56.00€/an

Secours d'urgence :

Le secours d'urgence peut être mobilisé plusieurs fois par an pour un montant total annuel ne pouvant excéder : 200 €

Aide à la mobilité :

Une carte STAS 100 unités (environ 10 trajets) maximum par mois ou à l'unité pour le public Sans Domicile Fixe ou bénéficiaire de l'Aide Médicale d'Etat ou le public du Dispositif Loire.

Aide au transport :

Elle peut être sollicitée 3 fois par an maximum pour un montant total annuel ne pouvant excéder : 90.00€.

Aide à l'occasion de Noël :

En bon d'achat sous la forme de deux bons de 45€ chacun à utiliser avant le 31 janvier de l'année suivante : 90.00€

Aide au départ en classe environnement : Versée à la structure organisatrice, pour un maximum de 5 nuits par an et à condition que le quotient familial soit inférieur ou égal à 750 : 9.00€/nuit

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Vice-Présidente et en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration approuvent les tarifs du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 décembre 2022,

La Vice-présidente,
Nicole BRUEL

